

AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL du 26 mai 2026

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants Présents à la séance étaient : Leila FOUZER et Éric KARGES.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 13 février 2026 (avis)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

2) Composition du comité social territorial – nombre de sièges – élections professionnelles 2026 (avis)

Le Syndicat CGT avait demandé que le nombre de représentants titulaires passe de 4 à 6 et avec 6 suppléants pour une meilleure représentativité dans les services. Les représentants FSU ne pouvant pas s'aligner sur le nombre de représentant demandé, un compromis entre les organisations syndicales a fixé la composition à 5 membres titulaires et 5 suppléants.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

3) Adoption du protocole pré-électoral pour les élections professionnelles 2026 (avis)

Les représentants CGT ont demandé différentes modifications, avec un horaire d'ouverture rallongé pour permettre aux plus grands nombres d'agents de pouvoir venir voter et la mise à disposition d'ordinateurs pour les votes électroniques qui auront lieu sur la période du 3 au 10 décembre pour élire vos représentants à la CAP (commission administrative paritaire) au CIG et à la CNRACL qui est votre caisse de retraite.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

4) Réorganisation pôle séniors (avis)

Depuis mai 2025 les services du Pôle Séniors ont déménagé dans de nouveaux bureaux au Club Hortensias. La réunion des différents services en « Espace Seniors » nécessite une nouvelle organisation en interne.

Ainsi il est proposé que :

- l'accueil du site soit organisé autour d'une seule borne avec deux agents. Ces deux agents d'accueil et d'instruction auront le même profil de poste,

- le poste de chargé d'animations physiques et sportives soit modifié pour un poste de chargé d'animations loisirs et sportives, pour répondre aux besoins de diversification des activités proposées par le Club des Hortensias à ses adhérents.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

5) Evolution du poste chargé de mission égalité, handicap et lutte contre les discriminations (avis)

Afin de consolider leur engagement en faveur de l'égalité et de l'inclusion, la Ville et le CCAS ont proposé d'intégrer la question du handicap, afin de structurer et développer la politique d'accessibilité et de lutter contre les discriminations liées au handicap.

Ainsi il est proposé de modifier le poste de Chargé de mission égalité et lutte contre les discriminations vers le poste de Chargé de mission égalité, handicap et lutte contre les discriminations.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

6) Réorganisation de la direction des sports et de la vie associative (avis)

Les attentes des administrés, des associations et des élus ont évolué, la Ville propose de réorganiser le service Vie associative Fêtes et Cérémonies et garantir une meilleure qualité d'organiser les événements. Pour ce faire il nous a été demandé de valider la création d'un poste de Responsable de service de catégorie A, qui renforcera le pilotage global du service.

Les représentants de la CGT et de la FSU ont émis leur inquiétude concernant l'agent de catégorie B actuellement en poste et chargé des missions qui vont être reprises par le ou la Responsable de service.

Le service RH nous a informé que tout a été mis en œuvre et que l'agent a été reçu et les nouvelles missions lui ont été clairement rapportées.

Nous comprenons la nécessité des services de faire évoluer leurs actions mais nous resterons vigilants quant au devenir de l'agent dont les missions sont modifiées.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

7) Création de la fiche de poste agent.e polyvalent .e chauffeur .e (avis).

Afin de répondre aux demandes de déplacements croissantes des élus, et le développement des missions de logistiques, tels que le boitage, l'affichage, le transport de documents... la Ville a décidé de requalifier un poste vacant actuellement au service courrier en emploi d'agent.e polyvalent.e – chauffeur.e.

Ce poste sera rattaché directement au Cabinet du Maire.

Nous avons demandé que soit clarifiée l'organisation des congés.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

8) Attribution de sujétions aux animateurs. rices périscolaires – référent.es handicap (avis)

La Ville afin de reconnaître le volontariat et l'implication des agents du périscolaire et de l'accueil des enfants en situation de handicap, a décidé de valoriser ces nouvelles missions par le versement d'une sujétion supplémentaire.

La CGT a demandé que soit envisagé lors de la refonte du régime indemnitaire que ces agents soient placés sur une grille supérieure.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

9) Tableau des effectifs ville (avis)

Le tableau des effectifs fait l'objet régulièrement de mise à jour afin de répondre aux réorganisations des services et évolution de situation individuelle des agents.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

10) Tableau des effectif CCAS (avis)

Tout comme pour la Ville le tableau des effectifs du CCAS est mis à jour en fonction des modifications liées à la réorganisation du service Pôle seniors.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

11) Adoption du règlement relatif aux frais de déplacement (avis)

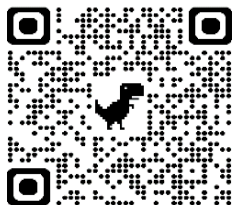
Les taux de remboursement des frais de déplacement ont fait l'objet d'une actualisation

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU.

12) Mission d'intérim dans les structures petite enfance (information)

A titre expérimental et temporairement, la ville va avoir recours à de l'intérim dans les structures de la petite enfance, afin de pallier aux absences pour raison de santé.

<https://cgt-territoiaux-leslilas.org/>



Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis avenue Pasteur, pendant nos permanences, le mardi et jeudi après-midi de 14 à 17 heures

La CGT vous souhaite de bonnes vacances